

Madame l'Inspectrice d'Académie,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de Formation,

Mme l'Inspectrice d'Académie, nous vous remercions d'assurer la tenue de cette instance réglementaire du Conseil de Formation, c'est indispensable. Nous espérons qu'il y en aura d'autres cette année. Dans notre déclaration préalable, nous aborderons la situation des stagiaires en prolongation, la formation des directeurs d'école et le pdf.

Pour la formation initiale des stagiaires :

Comme Mme Matricon, ici présente, elles sont nombreuses, ex PES à avoir été en situation de prolongation suite à un congé maternité, soit une prolongation « prévisible ». Pas de préjudice financier me direz-vous ; mais pour le reste, il y a encore beaucoup de chemin à faire pour accompagner ces stagiaires **en prolongation « administrative »**.

Voici une liste non exhaustive des obstacles qu'elles ont rencontrés :

- La quasi-absence de réponse officielle de l'employeur (IA, Rectorat, DPE, CPC formation) sur l'organisation de l'année de formation et de l'année de prolongation.
- Des réponses contradictoires entre formateurs ESPE, responsables ESPE et Education Nationale (IEN, CPC, dpe5).
- L'information très tardive sur la durée de prolongation (pendant l'été), difficile pour chacune de s'organiser et d'anticiper. La durée de prolongation donnée n'est d'ailleurs qu'une information partielle.
- La convocation à un jury de titularisation du jour au lendemain.
- L'affectation sur un poste à plein temps en classe du jour au lendemain.
- L'effet redoublement pour certaines avec les mêmes cours, les mêmes UE à valider.
- L'intensité du rythme des visites souvent doublées lors du premier trimestre de la prolongation.
- Aucune clarté et des disparités sur les modalités d'affectation en classe des stagiaires prolongés et encore une fois, aucune anticipation.

Et comme si toutes ces difficultés n'étaient pas suffisantes, à partir de cette année, elles se retrouveront à payer 2 fois le fameux CVEC. Double pénalité financière pour les stagiaires en prolongation et renouvellement.

=> Madame l'Inspectrice d'Académie, Mesdames, Messieurs les membres du conseil de formation nous vous demandons pour les stagiaires actuellement en prolongation et pour les futures stagiaires en congé maternité :

- Plus de communication entre les partenaires,
- Des parcours adaptés pour éviter l'effet redoublement,
- Et un interlocuteur unique à la DSDEN qui répond précisément aux questions des PES dès que la déclaration de grossesse est posée afin qu'elles puissent se projeter et s'organiser.



Au sujet de la formation continue des directeurs :

En fin d'année scolaire, la formation initiale des directeurs nouvellement nommés en 2018/2019 n'a pu être assurée comme les années précédentes et comme le prévoit le Bulletin Officiel n°7 spécial du 11 décembre 2014.

Au CTSD de rentrée, vous nous répondiez que 5 semaines seraient bien mises en place cette année. Nous attendons toujours que ce document soit envoyé.

Cette formation « improvisée » reste insatisfaisante pour le SE-Unsa.

Avec des responsabilités et des missions qui s'accumulent, le manque de formation initiale et d'accompagnement est aussi l'une des raisons du peu de candidats sur ces postes.

Et quelle place reste-t-il pour la formation pédagogique quand les 18 heures sont utilisées pour des réunions ?

Le ministère a placé la situation des directeurs dans l'agenda social. Nous souhaitons que le travail engagé dans notre département continu.

Au sujet du plan départemental de formation 2018-2019 :

Alors que les collègues du second degré peuvent postuler dès fin juin et jusqu'en septembre, le PDF arrive avec une vacance de retard pour les enseignants du 1^{er} degré. Les stages durent **un jour ou deux jours** et le nombre de formations restent très faible... il est impossible d'avoir un temps conséquent de formation pour chaque collègue du département.

Sur le fonctionnement...

Un conseil de formation en juin aurait peut-être permis de discuter des besoins et des envies de formation des enseignants dans le département, d'avoir le nombre d'inscription possible, les dates précises, de discuter des modalités de classement des collègues. Nous attendons maintenant la convocation pour la CAPD.